

DOCUMENT DESCRIPTIF DE PROJET DE CONVERSION DE TAILLIS EN FUTAIE SUR SOUCHES

Méthode balivage

La méthode conversion de taillis en futaie sur souches (balivage) a été rédigée par le Centre national de la propriété forestière (CNPf) et indique les étapes à suivre pour la réalisation de projets de balivage visant à développer les différents leviers d'atténuation du changement climatique dans la filière forêt-bois.

Le balivage est l'opération qui permet le passage d'un taillis simple, c'est-à-dire un terrain forestier où après une coupe, plusieurs rejets repoussent sur chaque souche, à une futaie, qui est une situation dans laquelle il ne reste au final qu'une seule tige sur chaque souche, les autres ayant fait l'objet d'éclaircies. Dans certains cas, le balivage peut augmenter la quantité de carbone stockée lorsqu'on compare à une gestion en taillis simple.

Fiche d'identité du projet

<i>Nom du projet</i>	
<i>Localisation</i>	
<i>Description du projet</i>	
<i>Réductions d'émissions totales générables</i>	tCO ₂
<i>Indice des co-bénéfices</i>	Socio-économique : % Biodiversité : %
<i>Porteur de projet ou Mandataire</i>	
<i>Coordonnées</i>	Courriel : Téléphone :

1. LE PORTEUR DE PROJET OU LE MANDATAIRE

Mandat [LE CAS ÉCHÉANT]

Conformément au [référentiel du label Bas-Carbone](#), si un Mandataire effectue la demande de labellisation au nom et pour le compte d'un ou plusieurs Porteur(s) de projet individuel, fournir au dossier de demande [\[document 0\]](#) :

- Un document listant le(s) projet(s) individuel(s) connu(s) à date : nom et localisation(s) du ou des projet(s), identité et contact du ou des propriétaire(s).
- Un document attestant du mandat détenu par le Mandataire signé par le(s) propriétaire(s), de l'engagement à maintenir l'état boisé du futur projet pendant au moins 30 ans et à accepter les contrôles éventuels de l'Autorité. Ce document doit comporter les mentions obligatoires suivantes :

« Conformément au référentiel du label Bas-Carbone, je reconnais que :

- Le Mandataire est l'unique interlocuteur de l'Autorité et les rapports existant entre lui et le(s) propriétaire(s) ne relèvent pas de la responsabilité de l'Autorité ;
- La conformité du ou des projet(s) individuel(s) au référentiel du label Bas-Carbone est contrôlée au préalable de son ajout par le Mandataire, sans préjudice des résultats de l'instruction par l'Autorité.

Par ailleurs, en tant que propriétaire, je m'engage à :

- Maintenir l'état boisé du futur projet pendant au moins 30 ans pour garantir les réductions d'émissions qui pourraient être générées par celui-ci.
- Accepter les contrôles aléatoires éventuels de l'Autorité à tous les stades de mon projet ainsi que leurs résultats. »

Statut juridique

- Propriétaire en nom propre
- Gérant d'une société : groupement forestier (GF), groupement foncier agricole (GFA), groupement foncier rural (GFR), autre société civile immobilière (SCI)...
- Président mandaté d'une structure de regroupement de propriétaires (ASL, ASLGF...)
- Représentant mandaté d'une indivision
- Président d'une fondation, autre association
- Représentant d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI)
- Autre, préciser :

Identité

Le Porteur de projet ou le Mandataire est une personne physique

Civilité (*le cas échéant*) : Madame
 Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Le Porteur de projet ou le Mandataire est une personne morale

Numéro SIRET (14 chiffres) :

Raison sociale :

Appellation commerciale (*le cas échéant*) :

Nom et prénom du représentant légal :

Qualité :

Nom et prénom du représentant du projet (*si différent*) :

Fonction du responsable du projet (*si différent*) :

Coordonnées (personne physique ou morale)

Adresse :

Téléphone fixe :

Code postal :

Téléphone portable :

Commune :

Courriel :

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les documents suivants doivent être joints au dossier de demande de labellisation :

- Une matrice cadastrale justifiant la propriété des parcelles objet du projet de balivage ou un acte notarié ou un extrait de logiciel de cadastre pour les professionnels forestiers équipés (ONF, CNPF, gestionnaires...) [[document 1](#)];
- Une copie certifiant l'existence d'un document de gestion durable [[document 2](#)] :
 - ✓ Pour une forêt dotée d'un PSG, une copie de la décision d'agrément du PSG par le conseil de centre du CRPF ;
 - ✓ Pour une forêt dotée d'un CBPS, le courrier du CRPF notifiant l'adhésion du propriétaire au CBPS ;

- ✓ Pour une forêt dotée d'un RTG, la décision d'agrément du RTG par le conseil du centre du CRPF et l'adhésion du propriétaire au RTG (signée par le propriétaire et le rédacteur) ou, en son absence, la copie du RTG ;
 - ✓ Pour toute forêt de collectivité, une copie de l'arrêté d'aménagement portant approbation du document d'aménagement de la forêt de la collectivité par le préfet de Région ;
 - ✓ Pour toute forêt domaniale, une copie de l'arrêté d'aménagement portant approbation du document d'aménagement de la forêt domaniale par le ministre en charge des forêts.
- Un avenant au document de gestion durable en cours de validité ou une modification d'aménagement pour intégrer les parcelles nouvellement boisées, à transmettre à l'Autorité dans les 12 mois au plus tard à compter de la date de labellisation du projet. Ce document est à envoyer une fois finalisé [\[document 2 bis\]](#).
 - En l'absence de document de gestion durable agréé au moment du dépôt de projet, démontrer qu'un document de gestion durable est au moins en cours de rédaction (courrier ou courriel du rédacteur attestant de la rédaction en cours, courrier ou courriel du CRPF attestant de la réception du document ou de son instruction en cours...) [\[document 2 ter\]](#). Le document est ensuite à envoyer à l'Autorité une fois approuvé.
 - Pour les regroupements en association (ASL, ASLGF...) ou les SCI (GF, GFR, GFA...), une délibération datant de moins d'un an et attestant de son habilitation à représenter l'association, la SCI... [\[document 3\]](#).

3. LE PROJET DE BALIVAGE

Type de projet de balivage

Pour certifier que les parcelles pour lesquelles est sollicitée l'attribution du label Bas-Carbone au projet de balivage sont en taillis, fournir au dossier de demande de certification une **photographie actuelle de chacune des parcelles** [\[document 4\]](#).

Le projet est un balivage de :

- | | | |
|--------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Châtaignier | <input type="checkbox"/> Chêne pédonculé | <input type="checkbox"/> Chêne vert |
| <input type="checkbox"/> Robinier | <input type="checkbox"/> Chêne pubescent | <input type="checkbox"/> Hêtre |
| <input type="checkbox"/> Charme | <input type="checkbox"/> Chêne sessile | <input type="checkbox"/> Autre essence, préciser : |

Classe de fertilité du taillis et nombre de tiges d'avenir

Indiquer la classe de fertilité du taillis :

Indiquer le nombre de tiges d'avenir à l'hectare :

Justifier la classe de fertilité (en utilisant par exemple des courbes de fertilité du type hauteur en fonction du diamètre) et l'estimation de la densité des tiges d'avenir : [\[document 5\]](#).

Nombre de propriétaires concernés par le projet :

Surface totale du projet : **ha**

Coût des travaux à l'hectare (facultatif : sur présentation de devis [\[document 6\]](#)) : **€/ha**

Budget total estimatif du projet de balivage : **€**

4. ADDITIONNALITÉ

Il s'agit de démontrer, conformément à la Méthode balivage, les raisons pour lesquelles le projet ne pourrait pas voir le jour sans financement générant des réductions d'émissions labellisées.

Analyse des aides publiques existantes pour le balivage

Il existe des aides publiques pour le balivage que le Porteur de projet ou le Mandataire pourrait solliciter.

Analyse des aides existantes auxquelles le Porteur de projet ou le Mandataire pourrait avoir droit pour le balivage :

Le Porteur de projet ou le Mandataire ne peut pas solliciter ces aides publiques car :

- il est inéligible aux critères d'éligibilité, préciser pourquoi :
- elles sont insuffisantes eu égard au coût du projet, préciser pourquoi :
- autre raison, préciser laquelle :

Il n'existe aucune aide publique pour le balivage que le Porteur de projet ou le Mandataire pourrait solliciter. Justifier :

Analyse économique

Le Porteur de projet ou le Mandataire ne fait pas d'analyse économique
→ **Application d'un rabais de 20 % sur les réductions d'émissions générables par le projet**

Le Porteur de projet ou le Mandataire fait une analyse économique [\[document 7\]](#)
(cf. Méthode balivage)

VAN_1 du scénario de référence = € VAN_2 du projet de balivage = €

Si $\Delta VAN < 0$, l'additionnalité économique est démontrée (cf. [équation 1 de la Méthode](#)) :

$$\Delta VAN = VAN_2 - VAN_1 = \quad \quad \quad \text{€}$$

5. ÉVALUATION DES CO-BÉNÉFICES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Évaluation des co-bénéfices

Pour chaque catégorie de co-bénéfice, le Porteur de projet ou le Mandataire pourra proposer des co-bénéfices supplémentaires inhérents à son projet ; chaque co-bénéfice ajouté ne pourra rapporter qu'un seul point. Ces co-bénéfices seront suivis et vérifiés. Par conséquent, le Porteur de projet ou le Mandataire devra avoir en tête que chaque co-bénéfice ajouté devra être facilement vérifiable par l'Auditeur qui réalisera la vérification, au risque d'engendrer un surcoût qu'il devra supporter financièrement.

Type de co-bénéfice	Intitulé	Critère d'évaluation	Valeur du bonus
Socio-économique	Création de plus-value économique territoriale	La majorité des entreprises de travaux forestiers (ETF) retenues sont situées dans un rayon de 50 km autour du chantier de balivage. <i>Nom et distance des entrepreneurs :</i>	+ 3
		La majorité des entreprises de travaux forestiers (ETF) retenues sont situées dans un rayon entre 50 et 100 km autour du chantier de balivage. <i>Nom et distance des entrepreneurs :</i>	+ 2
Socio-économique	Intégration par l'emploi	Une partie des travaux sera réalisée par des entreprises de réinsertion professionnelle ou d'aide à l'emploi de personnes en situation de handicap. <i>Nom et distance de l'entreprise :</i>	+ 5
Socio-économique	Valorisation locale des bois récoltés	Les bois éventuellement commercialisés sont valorisés par une entreprise de 1 ^{ère} transformation située dans un rayon de 50 km autour du chantier de balivage. <i>Nom et distance de l'entreprise :</i>	+ 3
Socio-économique	Certification forestière	Adhésion à une certification de gestion durable (PEFC, FSC...).	+ 5
Socio-économique	Regroupement de la gestion forestière	Le balivage a lieu dans le cadre d'un projet collectif de regroupement de plusieurs propriétaires (ASLGF, GIEEF...).	+ 5
Socio-économique	Prévention du risque d'incendie	Le balivage consiste à diminuer le risque d'incendie à proximité immédiate (moins de 2 km) d'habitations ou de lotissements.	+ 5
Biodiversité	Préservation de la biodiversité préexistante (1/3)	Faire un relevé IBP et justifier l'intégration des éléments en découlant dans l'opération de balivage. <i>Indiquer la note de l'IBP :</i> → IBP peuplement et gestion = → IBP contexte = → IBP total = <i>Justifier comment l'IBP a été intégré dans les travaux de balivage :</i>	+ 5

Biodiversité	Préservation de la biodiversité préexistante (2/3)	Maintien de toute la diversité d'essences présente avant balivage.	+ 2
Biodiversité	Préservation de la biodiversité préexistante (3/3)	Maintien des gros bois et des bois porteurs de micro-habitats.	+ 3

Autres co-bénéfices au choix (chaque co-bénéfice ajouté vaut 1 point) :

Calcul de l'indice total de prise en compte des co-bénéfices (additionner les bonus ayant pu être justifiés) :

- Socio-économique : /26 soit %
- Prise en compte de la biodiversité : /10 soit %

6. INTÉGRATION DU RISQUE DE NON PERMANENCE

Risques généraux, difficilement maîtrisables

- Pour tenir compte des risques généraux difficilement maîtrisables (scolytes, ravageurs, maladies, tempête...), un rabais de 10 % est automatiquement appliqué aux réductions d'émissions générables par le projet.**

Risque d'incendie

Le projet est-il situé dans un département exposé au risque d'incendie tel que défini par l'article L. 133-1 du Code forestier (cf. Méthode balivage) ? Il conviendra d'adjoindre une copie des pages du PDPFCI ou du PRDFCI pour justifier la classe de risque [\[document 8\]](#).

- Oui.** Dans la commune de localisation du projet, le risque est répertorié comme :
- Négligeable → **Aucun rabais sur les réductions d'émissions générables par le projet n'est appliqué.**
 - Très faible à faible → **Aucun rabais sur les réductions d'émissions générables par le projet n'est appliqué.**
 - Moyen → **Aucun rabais sur les réductions d'émissions générables par le projet n'est appliqué.**
 - Fort à très fort → **Un rabais de 5 % sur les réductions d'émissions générables par le projet est appliqué.**
- Non** mais un PDPFCI ou un PRDFCI a toutefois été validé par le préfet dans le département ou la région. Dans la commune de localisation du projet, un risque d'incendie est-il répertorié ?
- Oui → **Un rabais de 5 % sur les réductions d'émissions générables par le projet est appliqué si le risque est répertorié comme fort ou très fort.**

Non → **Aucun rabais sur les réductions d'émissions générables par le projet n'est appliqué.**

Non et il n'existe aucun PDPFCI ni PRDFCI en cours de validité dans le département ou la région.

7. QUANTIFICATION DES RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS GÉNÉRABLES PAR LE PROJET

Table de production retenue pour le scénario de balivage et pour le scénario de référence (taillis simple)

Indiquer la référence bibliographique pour la table de production retenue pour le scénario de balivage et pour le scénario de référence (taillis simple) :

Joindre une copie de la table de production utilisée au dossier de demande [\[document 9\]](#).

Choix du type de réductions d'émissions valorisées

En plus des réductions d'émissions anticipées « forêt » (stockage dans les compartiments forestiers uniquement), souhaitez-vous valoriser d'autres réductions d'émissions ? Au choix :

- Oui, je souhaite valoriser des réductions d'émissions anticipées « produits »
- Oui, je souhaite valoriser des réductions d'émissions indirectes correspondant aux effets de substitution
- Non, je ne souhaite pas valoriser d'autres types de réductions d'émissions

Rabais applicables

Résumé des différents rabais applicables au projet :

Rabais pour absence d'analyse économique pour l'additionnalité (0 ou - 20 %)

→ Valeur applicable pour le projet : %

Rabais pour les risques généraux difficilement maîtrisables (- 10 %)

→ Valeur applicable pour le projet : - 10 %

Rabais pour le risque d'incendie (0 ou - 5 %)

→ Valeur applicable pour le projet : %

Réductions d'émissions anticipées « forêt »

[OBLIGATOIRE]

Indiquez ci-après le nombre de réductions d'émissions anticipées « forêt » correspondant au gain carbone escompté sur 30 ans dans la biomasse forestière (cf. **équations 3, 4, 10, 11 et 12 de la Méthode**) :

$$\mathbf{REA}_{\text{forêt}} = \quad \mathbf{tCO_2}$$

Intégration des rabais

Suite aux précédents rabais, utiliser l'**équation 13a de la Méthode** pour calculer le nombre de réductions d'émissions générables par le projet sur 30 ans (**les rabais sont à multiplier entre eux**) :

$$\mathbf{REA}_{\text{forêt générables}} = \quad \mathbf{tCO_2}$$

Réductions d'émissions anticipées « produits »

[FACULTATIF]

Indiquez ci-après le nombre de réductions d'émissions anticipées « produits » correspondant au gain carbone escompté sur 30 ans (cf. **équations 5, 6 et 7 de la Méthode**) :

$$\mathbf{REA}_{\text{produits}} = \quad \mathbf{tCO_2}$$

Intégration des rabais

Suite aux précédents rabais, utiliser l'**équation 13b de la Méthode** pour calculer le nombre de réductions d'émissions générables par le projet sur 30 ans (**les rabais sont à multiplier entre eux**) :

$$\mathbf{REA}_{\text{produits générables}} = \quad \mathbf{tCO_2}$$

Réductions d'émissions indirectes

[FACULTATIF]

Indiquez ci-après le nombre de réductions d'émissions indirectes correspondant au gain carbone escompté sur 30 ans (cf. **équation 8 de la Méthode**) :

$$\mathbf{REI}_{\text{substitution}} = \quad \mathbf{tCO_2}$$

Intégration des rabais

Suite aux précédents rabais, utiliser l'**équation 13c de la Méthode** pour calculer le nombre de réductions d'émissions générables par le projet sur 30 ans (**les rabais sont à multiplier entre eux**) :

$$\mathbf{REA}_{\text{substitution générables}} = \quad \mathbf{tCO_2}$$

Total des réductions d'émissions

Utiliser l'**équation 9 de la Méthode** pour calculer les réductions d'émissions de l'empreinte :

$$\mathbf{REE}_{\text{totales générables}} = \quad \mathbf{tCO_2}$$

Fournir une feuille de calcul des rabais et des différentes REA et REI [[document 10](#)].

Liste des documents à fournir à l'appui de la demande

Propriétaire	Forêts privées	Forêts des collectivités	Forêts de l'État
Si mandat [LE CAS ÉCHÉANT] [document 0]	Liste du ou des projet(s) individuel(s) + lettre attestant du mandat détenu et comportant les mentions obligatoires	Liste du ou des projet(s) individuel(s) + lettre attestant du mandat détenu et comportant les mentions obligatoires	Liste du ou des projet(s) individuel(s) + lettre attestant du mandat détenu et comportant les mentions obligatoires
Attestation de propriété [OBLIGATOIRE] [document 1]	Matrice cadastrale ou acte notarié ou extrait de logiciel de cadastre	Matrice cadastrale ou acte notarié ou extrait de logiciel de cadastre	Matrice cadastrale ou acte notarié ou extrait de logiciel de cadastre
Justificatif de document de gestion durable [OBLIGATOIRE]* [document 2]	PSG ou CBPS+ : copie de la décision d'agrément du document de gestion par le conseil de centre du CRPF. CBPS : courrier du CRPF notifiant l'adhésion du propriétaire au CBPS. RTG : décision d'agrément du RTG par le conseil de centre du CRPF + adhésion du propriétaire au RTG (signée par le propriétaire et le rédacteur) ou, en son absence, copie du RTG	Copie de l'arrêté d'aménagement portant approbation du document d'aménagement de la forêt de la collectivité par le préfet de Région	Copie de l'arrêté d'aménagement portant approbation du document d'aménagement de la forêt domaniale par le ministre en charge des forêts
Avenant au document de gestion durable [OBLIGATOIRE]* [document 2 bis]	Avenant au document de gestion durable, 12 mois au plus tard après la date de labellisation	Modification d'aménagement, 12 mois au plus tard après la date de labellisation + délibération de la collectivité	Modification d'aménagement, 12 mois au plus tard après la date de labellisation
Si absence de document de gestion durable [OBLIGATOIRE]* [document 2 ter]	Rédaction d'un document de gestion durable dans les 12 mois à compter de la date de réception des travaux + document démontrant qu'il est au moins en cours de rédaction (courrier ou courriel du rédacteur, courrier ou courriel du CRPF attestant de la réception du document ou de son instruction en cours)	Rédaction d'un aménagement dans les 12 mois à compter de la date de réception des travaux + document démontrant qu'il est au moins en cours de rédaction	Rédaction d'un aménagement dans les 12 mois à compter de la date de réception des travaux + document démontrant qu'il est au moins en cours de rédaction
Si regroupement [LE CAS ÉCHÉANT] [document 3]	Délibération attestant de l'habilitation du gérant, président, indivisaire... à représenter la structure de regroupement	-	-
État actuel de la parcelle [OBLIGATOIRE] [document 4]	Photos de moins d'un an du taillis	Photos de moins d'un an du taillis	Photos de moins d'un an du taillis

Classe de fertilité et densité de tiges d'avenir [OBLIGATOIRE] <i>[document 5]</i>	Feuille de calcul démontrant la fertilité du taillis et l'estimation de la densité de tiges d'avenir	Feuille de calcul démontrant la fertilité du taillis et l'estimation de la densité de tiges d'avenir	Feuille de calcul démontrant la fertilité du taillis et l'estimation de la densité de tiges d'avenir
Coût des travaux à l'hectare [FACULTATIF] <i>[document 6]</i>	Devis	Devis	Devis
Analyse économique [FACULTATIF] <i>[document 7]</i>	Feuille de calcul des VAN	Feuille de calcul des VAN	Feuille de calcul des VAN
Risque d'incendie [LE CAS ÉCHÉANT] <i>[document 8]</i>	Copie des pages du PDPFCI ou PRDFCI si existant	Copie des pages du PDPFCI ou PRDFCI si existant	Copie des pages du PDPFCI ou PRDFCI si existant
Table de production [OBLIGATOIRE] <i>[document 9]</i>	Copie de la table de production retenue	Copie de la table de production retenue	Copie de la table de production retenue
Rabais et réductions d'émissions [OBLIGATOIRE] <i>[document 10]</i>	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI

* Fournir les documents *[document 2]* et *[document 2 bis]* ou *[document 2 ter]*.

Résumé des documents à fournir :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> <i>[document 0]</i> [LE CAS ÉCHÉANT] | <input type="checkbox"/> <i>[document 5]</i> [OBLIGATOIRE] |
| <input type="checkbox"/> <i>[document 1]</i> [OBLIGATOIRE] | <input type="checkbox"/> <i>[document 6]</i> [FACULTATIF] |
| <input type="checkbox"/> <i>[document 2]</i> et <i>[document 2 bis]</i>
ou <i>[document 2 ter]</i> [OBLIGATOIRE] | <input type="checkbox"/> <i>[document 7]</i> [FACULTATIF] |
| <input type="checkbox"/> <i>[document 3]</i> [LE CAS ÉCHÉANT] | <input type="checkbox"/> <i>[document 8]</i> [LE CAS ÉCHÉANT] |
| <input type="checkbox"/> <i>[document 4]</i> [OBLIGATOIRE] | <input type="checkbox"/> <i>[document 9]</i> [OBLIGATOIRE] |
| | <input type="checkbox"/> <i>[document 10]</i> [OBLIGATOIRE] |

Merci de nommer les documents sous la forme « *[document X]* ... ». Tout dossier incomplet ne permettra pas son instruction par l'Autorité.

Signature

- Je reconnais que toutes les informations renseignées dans le présent formulaire sont exactes.
- Je m'engage à convertir le taillis susmentionné vers la futaie sur souches et de maintenir l'état boisé pendant au moins 30 ans pour garantir les réductions d'émissions qui pourraient être générées par mon projet.
- Je m'engage à gérer ma forêt selon un document de gestion durable agréé intégrant les parcelles objet du projet de balivage. En cas d'absence de document de gestion durable lors du dépôt du présent document de projet, je m'engage à présenter, dans les douze mois à compter de la réception des travaux de balivage, un document de gestion durable intégrant les parcelles objet du projet.
- Je reconnais avoir pris connaissance de la Méthode balivage du label Bas-Carbone ainsi que du référentiel paru au Journal officiel de la République française du 29 novembre 2018 et publiés sur le site officiel du label Bas-Carbone : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone>.
- J'ai connaissance que ce projet, s'il est validé par l'Autorité, vise la reconnaissance des réductions d'émissions susmentionnées auprès du label Bas-Carbone, réductions qui seront attribuées après une vérification documentaire qui sera à ma charge.
- Je m'engage à accepter les contrôles aléatoires éventuels de l'Autorité à tous les stades de son projet ainsi que leurs résultats (en adéquation avec la Section VI du référentiel).

Si mandat :

- En tant que Mandataire, je joins à ce document de projet une lettre signée de tous les propriétaires que je représente par laquelle ils s'engagent à maintenir l'état boisé de leurs parcelles pendant une durée minimale de 30 ans et à les gérer selon un document de gestion durable.
- En tant que Mandataire, je reconnais être l'unique interlocuteur de l'Autorité et que les rapports existant entre moi et les propriétaires ne relèvent pas de la responsabilité de l'Autorité.
- En tant que Mandataire, je m'engage à ce que la conformité des projets individuels au projet collectif soit contrôlée au préalable de son ajout par celui-ci, sans préjudice des résultats de l'instruction par l'Autorité.

Lieu, date

Signature